



## COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 8 AVRIL 2019

Nombre de membres en exercice : 9

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
CHARENTE-MARITIME**

**Arrondissement  
LA ROCHELLE**

**Canton  
LA JARRIE**

**Commune  
MONTROY**

Affiché le 16/04/2019

Date de convocation : 28 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf le 8 avril à 19 heures 30, les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Montroy, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire dans la salle N°1 du Pôle Associatif, sous la présidence de Monsieur Jonathan KUHN.

Présent(e)s : Jonathan KUHN, Michèle DELÊTRE, Éric THOMAS, Aurélie NICOLET, Jean GONZALEZ, Willy RZEPKA, Nathalie DORLEAC.

Absentes excusées : Pierrette CAQUINEAU ayant donné pouvoir à Willy RZEPKA et Manon ORTIZ ayant donné pouvoir à Michèle DELÊTRE.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Éric THOMAS est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Affectation du résultat 2018
2. Vote du budget 2019
3. Livret citoyen
4. Actions CIAS en cours
5. Questions diverses

Jonathan KUHN ouvre la séance à 19h40.

## 1. Affectation du résultat 2018

Monsieur le Président expose qu'après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018 dont les résultats sont conformes au compte de gestion,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : 905.63 €

- un excédent reporté de : 3 135.84 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 2 230.21 €

- un excédent d'investissement de : - €

- un déficit des restes à réaliser de : - €

Soit un excédent de financement de : - €

Il est rappelé que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par décision du Conseil d'administration, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme indiqué dans le tableau suivant :

Résultat d'exploitation au 31/12/2018 : <b>Excédent</b>	<b>2 230.21 €</b>
Affectation complémentaire en réserve <b>(1068)</b>	- €
Résultat reporté en fonctionnement <b>(002)</b>	<b>2 230.21 €</b>

## 2. Vote du budget 2019

Monsieur le Président présente le projet de budget 2019 du CCAS de la commune de Montroy, qui peut se résumer ainsi :

### Fonctionnement :

Dépenses : 3 380 €

Recettes : 3 380 €

### Investissement :

Dépenses : - €

Recettes : - €

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver le budget 2019 ainsi présenté pour le CCAS de la commune de Montroy.

## Questions diverses :

### *Livret citoyen* :

Quelques modifications ont été apportées par les membres du Conseil, notamment un changement de titre pour le document.

### *Compte rendu des actions du CIAS en cours* :

Une situation déjà abordée lors du dernier CCAS a fait l'objet de précisions.

La séance est levée à 21h30.